

1502 (24 MAI).

Les généraux m^{es} certifient que par le compte de l'ouvrage d'or et d'argent fait par feu Bertrand de Larroy, en son vivant m^e part^{es} de la monn^e de Bayonne, du 21 février 1490 jusques au 24 janvier 1499, auquel ouvrage ont esté faites plusieurs boestes tant d'or que d'argent, blanches et noires, apportées et jugées en la chambre desd. monn^{es}.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 7.)
